

Règlement européen : 1 an pour vous mettre en conformité (Paris - 28-29 sept. 2016)

Les vrai changements qui vont impacter votre organisation

Avec à peine 1 an pour assurer la mise en conformité des organisations, il est urgent d'aller à l'essentiel. Le règlement européen apporte des changements radicaux qu'il est impératif de mettre en œuvre ; au travers de cette formation de 2 jours, nous verrons étape par étape comment implémenter ces changements afin de s'assurer de la conformité de votre organisation ; en particulier :

- les nouvelles obligations en matière de sécurité informatique ;
- la PIA (privacy impact assessment)
- la nouvelle obligation de documentation des traitements ;
- les changements relatifs aux données sensibles ;
- le nouveau rôle du DPO



Les nouvelles sanctions

Le changement majeur induit par le règlement tient évidemment aux sanctions considérables qui ont été édictées : 4% du CA global d'un groupe (pour une entreprise du CAC40, en général +2 Milliards d'euros de sanctions), ou 20M d'euros pour les petites entreprises /organismes publics.

Ces changements imposent de revoir l'ensemble des logiques de gestion de risque en oeuvre jusqu'à présent et de les adapter à cette nouvelle donne réglementaire, afin :



- d'abord, de se concentrer sur les nouveaux risques pour l'organisation ;
- de mettre en place des process pour limiter ces risques ;
- d'obtenir un sponsorship du management.

Votre plan de mise en conformité

La formation vous permettra d'élaborer un plan de mise en conformité afin de vous assurer de bâtir une organisation informatique et libertés qui soit à même de gérer ces nouvelles missions.



Déroulement de la formation

La formation se déroulera sur **2 jours**, le mercredi 28 et le jeudi 29 septembre 2016 à Paris.

1. **Les changements majeurs apportés par le règlement** : les nouvelles notions clé de la loi (données personnelles, fichiers, traitements, personnes responsables) ; comment identifier les risques majeurs d'un projet ; les sanctions et les points de risque à anticiper avec la CNIL, les nouvelles règles de transferts hors UE.
2. **Aspects méthodologiques – acquisition d'une méthode de mise en conformité** : comment mettre en place un processus étape par étape pour vous assurer de la mise en conformité de vos traitements et porter ce process au sein de l'organisation.
3. **La sécurité informatique** : les nouvelles obligations de sécurité informatique ; la notification des violations de sécurité.
4. **Aspects management - positionnement au sein de l'organisation** : obtenir un sponsorship du management, sensibilisation des dirigeants, formation des personnels internes aux risques réels.



Public visé

Cette formation se déroule avec des CILs, des juristes, des RSSI, des DSI, et des professionnels du marketing, du chiffre, et plus généralement toute personne traitant des problématiques de données personnelles.

La formation est conçue et réalisée intégralement par [Thiébaut Devergranne](#) qui est docteur en droit et qui travaille en droit des nouvelles technologies depuis plus de 15 ans, dont 6 passés aux services du Premier Ministre. Expert en matière de protection des données personnelles il notamment fondée le site de référence <http://www.donneespersonnelles.fr>.



Inscription

Société : SIRET :

Adresse :

Personne responsable de l'inscription :

Téléphone :

Participant (Nom, Prénom) :

Fonction :

Email / tél :

TARIF : 1.779 euros HT

Coordonnées bancaires et informations légales :

*La commande est tributaire de l'acceptation de nos conditions générales de vente :
<http://www.donneepersonnelles.fr/legal> - L'offre ne vise que les professionnels.*

Date :

Signature du responsable et cachet de l'organisation :